

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE**

Délibération n°2022-014

Séance du 17 mars 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	22

L'an deux mil vingt-et-un,
et le 17 mars à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 mars 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Didier BURILLON, Mélanie TELLIER, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Dominique NOEL-BARON

Absent excusé et représenté : Christine THOMAS, pouvoir donné à Murielle BOYER ; Emmanuel DELETRE, pouvoir donné à Jérôme WAUTHIER ; Fabien LOUIS, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Annick GUICHARD, Elian ESPAGNOL, pouvoir donné à Jean-Michel DESCOMBES

Absent : Kassandra BRUN

Secrétaire de séance : Jérôme WAUTHIER

➤ Subvention à l'Association Nationale des Anciens du Maquis du Grésivaudan

Madame le maire expose au conseil municipal que :

Vu la demande de subvention formulée par l'association Nationale des Anciens du Maquis du Grésivaudan à hauteur de 100 € pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accorde une subvention de 100 € à l'association Nationale des Anciens du Maquis du Grésivaudan.

Les crédits étant inscrits au chapitre 65, article 6574.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :